

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## SESSION LÉGALE

Séance du 16 Juin 1942

<b>Conseil Municipal :</b>	
<i>Installation</i> .....	2
<i>Commissions municipales :</i>	
Administration générale — Jardins ouvriers — Bâti- ments — Voie publique — Services publics — Plan — Finances — Beaux-Arts — Instruction Publique — Education physique — Foire Com- merciale — Hygiène — Commission locale pro- fessionnelle .....	13
<i>Commission locale :</i>	
Cours professionnels obligatoires .....	16
<i>Séance :</i>	
Président. Paul Dehove .....	2
Secrétaire. M <sup>me</sup> Pottière .....	4
<i>Adresses et cérémonies :</i>	
Adresse au Maréchal Pétain .....	11
Vœux de prompt rétablissement à M. Willems, Conseiller	4
<b>Administration Municipale :</b>	
<i>Méthode de travail</i> .....	12
<i>Maire :</i>	
Allocution .....	4
<i>Conseillers :</i>	
Désignation .....	2
Allocution de M. le Docteur Leclercq .....	9



L'an mil neuf cent quarante-deux, le mardi seize juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session légale à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de M. Paul DEHOVE, Maire.

*Présents* : MM. LECLERCQ, BERTRAND, RAOUST, DETREZ, COOLEN, TILGE, MARIÉ, DELEMER, GOUDAERT, LE BLAN, LELEU, GOURLET, LIBERT, CHÉRADAME, SERGEANT, M<sup>me</sup> LESPAGNOL, M<sup>me</sup> POTTIÉE, MM. TREELS et TORCQ.

*Excusés* : MM. WILLEMS, GODINOT et DES TOUCHES.

Le Président déclare la séance ouverte et prend la parole.

*M. le Maire.* — Je vais vous donner lecture des dispositions essentielles de la loi du 16 Novembre 1940 qui fixe les conditions de désignation des Conseillers Municipaux.

« Loi du 16 Novembre 1940

portant réorganisation des Corps Municipaux »

.....  
« Article 2, troisième alinéa. — Dans les communes de plus de 2.000  
« habitants, le Conseil Municipal, le Maire et les Adjoints sont nom-  
« més en application des articles 3 à 19 de la présente loi ».

.....  
« Article 10. — Le Conseil Municipal se compose de :  
...« vingt-quatre membres dans les communes de 100.001 habitants  
« et au-dessus ».

.....  
« Article 12. — Les membres du Conseil municipal sont nommés :  
« Dans les communes de plus de 50.000 habitants, par le Ministre  
« Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, sur une liste de présentation établie  
« par le Préfet, après avis du maire nommé, liste comportant un nom-  
« bre de candidats double du nombre de sièges à pourvoir ».

.....  
*M. le Maire.* — Je vais vous donner maintenant lecture de l'arrêté du 22 Mai 1942 ayant désigné les Conseillers Municipaux de notre Ville.

« Par arrêté du Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat



« à l'Intérieur, en date du 22 Mai 1942, pris en application de la loi du  
« 16 Novembre 1940,

« sont nommés Conseillers municipaux de la Ville de Lille :

« MM. LECLERCQ Jules Augustin, doyen de la Faculté de médecine de  
Lille,

« BERTRAND Edmond Amédée, retraité,

« RAOUST Emile Victor Henri, libraire-éditeur,

« WILLEMS Gaston Léon, contrôleur principal des P.T.T. en  
retraite,

« DETREZ Lucien Louis, chanoine curé de la Cathédrale,

« COOLEN Richard Alexandre, employé,

« TILGE Robert Félix, secrétaire-adjoint de la Première Région  
Economique,

« MARIÉ Henri Désiré, professeur,

« DELEMER Jean Eugène, industriel,

« GOUDAERT Aimé Alfred, directeur commercial,

« LE BLAN Jean Louis, industriel,

« LELEU Robert Henri, artisan menuisier d'art,

« GOURLET Augustin Omer, industriel,

« LIBERT René Maurice, industriel,

« GODINOT Charles Auguste, ouvrier fileur,

« CHÉRADAME Jean Charles, pasteur de l'Eglise Réformée de  
France,

« SERGEANT Raymond Georges, négociant en gros,

« M<sup>me</sup> LESPAGNOL, née CROMBEZ Charlotte Marie,

« M<sup>lle</sup> POTTIÉE Paule Marthe, assistante sociale,

« MM. TREELS Léon Jean, dessinateur industriel,

« TORCQ Georges Célestin, comptable,

« DES TOUCHES André Joseph, employé de commerce.



*M. le Maire.* — Je déclare valablement installé le Conseil municipal de notre Ville et je prie M<sup>me</sup> POTTIÉE, la benjamine de l'Assemblée, de prendre place au bureau comme secrétaire de séance.

M<sup>me</sup> POTTIÉE prend la place de Secrétaire.

*M. le Maire.* — Je voudrais vous signaler le mauvais état de santé de notre doyen d'âge, M. Willems, retenu à la chambre depuis plusieurs mois et qui, ce matin, nous a fait savoir que, sur avis formel de son médecin, il ne pourrait assister à la séance.

Je pense que nous serons unanimes pour exprimer à M. Willems notre sympathie et que vous me donnerez le mandat de lui présenter les vœux que nous formons très cordialement pour que, son état de santé se rétablissant bientôt, il puisse reprendre à nos côtés la place qui lui est réservée.

Il en est ainsi décidé.

*M. le Maire.* — Nous ouvrons aujourd'hui une séance historique en ce sens qu'elle est la première de la vie de l'Assemblée Communale définie par la loi municipale du 16 Novembre 1940.

En supprimant la désignation des Conseillers par l'élection cette loi a modifié profondément la composition du Conseil Communal et déterminé par là un grand changement dans les méthodes de travail qui ont été pratiquées jusqu'ici.

Personne ne m'en voudra si, au début de cette première séance, j'exprime mes regrets de l'absence de certains de ceux qui furent pour moi, durant ces deux dernières années toutes semées de difficultés et d'embûches, des collaborateurs fidèles, éclairés et dévoués et que mes efforts n'ont pu réussir à maintenir à mes côtés.

Je me dois maintenant d'adresser à chacun de vous, dans cette salle consacrée, depuis treize années, aux délibérations de notre Assemblée communale, mes souhaits de bienvenue empreints tout ensemble de cordialité, de sincérité et de confiance.

Je voudrais tout spécialement marquer à l'intention de nos collègues dames qui, pour la première fois, apportent dans cette enceinte la représentation de l'élément féminin, et donnent ainsi à notre Assemblée l'expression totale des forces agissantes de notre Ville, la sympathie et la chaleur de l'accueil que nous entendons leur réserver. (*Applaudissements*).

Je voudrais leur dire surtout notre souci de leur faciliter, à elles qui par suite d'une exclusive imméritée avaient jusqu'ici échappé à



l'action publique, l'exercice d'une mission à laquelle elles ont été, par contrainte, les moins préparées de nous tous.

L'Histoire nous dira si c'est un bien ou un mal, pour le redressement et pour l'avenir de notre Pays, d'avoir modifié le mode de désignation des administrateurs communaux. Constatons seulement que la loi nouvelle a entendu bannir de l'action municipale le jeu des partis et que cette volonté nous crée l'obligation impérieuse de constituer une équipe au sein de laquelle aucun membre n'aura le droit de demander à son collègue : « D'où viens-tu ? », mais où chacun aura, au contraire, le devoir de dire à son voisin : « Où vas-tu ? ».

Ensemble nous allons faire un bout de chemin, sur cette route semée de périls et d'angoisse, de ruines et d'incertitude qui est celle où la France traîne sa défaite.

A une époque de l'histoire de notre Pays où jamais la menace ne fut plus lourde sur les esprits et sur les cœurs, à l'heure où notre Patrie s'interroge et cherche sa voie, dans l'anxiété née d'une unité territoriale rompue pour une durée imprévisible, nous avons le devoir impérieux, par l'acceptation que nous avons donnée de la mission qui nous échoit aujourd'hui, de constituer le bloc de nos bonnes volontés, de nos énergies et de nos efforts pour tenter de faire face, le plus efficacement possible, aux difficultés du présent, à celles, hélas plus graves encore, que nous ménage l'avenir.

Constituer une équipe cela veut dire que nous serons unis dans une même pensée, dans une même intention, que nous travaillerons pour le même but, dans le même sens. A aucun moment ne devra entrer, dans nos pensées, la question de savoir si notre intérêt personnel, si notre prestige, si notre vanité, seront ou non satisfaits par telle attitude que nous aurons choisie. Dans chaque circonstance de notre action commune, nous ne nous laisserons guider que par le désir de servir jusqu'à la plus lointaine limite l'intérêt de notre ville et, par delà, l'intérêt supérieur de notre Patrie. (*Applaudissements*).

Servir c'est, dans les circonstances présentes, chercher son devoir et l'accomplir sans faiblesse et sans calcul, sans autre préoccupation que de réaliser, dans toute la mesure de notre effort, la tâche commune qui nous incombe.

Dans les heures troubles que nous allons vivre, alors que l'horizon, de toutes parts, est sombre et incertain, alors que la plupart des hommes, sans direction ferme, sans ligne de conduite intérieure, s'interrogent avec inquiétude et s'arrêtent interdits devant les différentes voies qui sollicitent leur marche, notre seule satisfaction et l'honneur que nous revendiquerons auront été d'avoir su choisir le point d'appli-



cation de notre action et d'avoir donné à celle-ci tout le développement que permettaient nos moyens. (*Applaudissements prolongés*).

Il me reste maintenant à établir que le rôle de notre équipe se trouvera singulièrement facilité, parce que la voie dans laquelle nous avons à engager notre action nous a été très nettement tracée.

Le Chef de l'Etat a proclamé, à maintes reprises, que c'est par le travail de tous les Français que notre Pays relèvera ses ruines accumulées par la guerre ; il a précisé que cet effort collectif ne serait possible et efficace que dans le cadre d'une rénovation nationale. Cette pensée du Maréchal, les hommes d'action la traduisent par la nécessité d'un puissant courant de rénovation sociale. Dans cette voie, l'Administration Municipale que vous constituez n'aura qu'à reprendre et à amplifier l'effort des Administrations qui l'ont précédée.

Si nous observons en effet, au cours des vingt-cinq dernières années, le détail et l'importance des travaux accomplis dans notre Ville à différents titres, nous avons le droit de dire que les dépenses d'ordre social ont tenu, d'une manière constante, une place essentielle.

J'ai fait dresser, à votre intention, un relevé rapide de l'œuvre réalisée par les Municipalités lilloises pendant le dernier quart de siècle et j'y trouve inscrits les chiffres suivants :

1° *Travaux de voirie :*

Pavages neufs et trottoirs ..... 28.000.000 »

2° *Travaux de dérasement et d'extension* ..... 25.500.000 »

et au cours de ces deux dernières années ..... 54.500.000 »

3° *Travaux d'assainissement* ..... 22.000.000 »

Eau potable ..... 10.500.000 »

Mise en état de viabilité des voies privées ... .. 2.500.000 »

4° *Travaux de confort et d'embellissement :*

Construction de bâtiments communaux ..... 43.500.000 »

Assainissement de quartiers insalubres ..... 35.500.000 »

Achat de terrains pour la réalisation du plan  
d'embellissement ..... 50.000.000 »



Electrification de rues .....	3.500.000	»
Signalisation routière .....	600.000	»
Squares et jardins .....	4.000.000	»
5° <i>Pour le développement du commerce et de l'industrie :</i>	e e	
Port en Haute-Deûle .....	5.600.000	»
Foire Commerciale .....	9.200.000	»
Effort particulier en faveur de certains quartiers.	1.300.000	»
6° <i>Arts — Théâtres — Fêtes</i> .....	12.900.000	»
7° <i>Sécurité</i> .....	8.000.000	»
8° <i>Hygiène</i> .....	37.400.000	»
9° <i>Pour l'enseignement</i> .....	55.000.000	»
10° <i>Pour l'enfance :</i>		
Colonies de vacances, Preventorium de Wormhoudt, crèches, jardins d'enfants, cantines scolaires, camps de vacances, camps du jeudi, caisse des écoles, inspection médicale scolaire, vaccinations, protection de la maternité, prêts d'honneur, bourses, enseignement de la musique dans les écoles, éducation physique .....	40.500.000	»
11° <i>Pour la formation professionnelle</i> .....	5.600.000	»
12° <i>Œuvres sociales pour les adultes et Assistance :</i>		
Jardins ouvriers .....	346.000	»
Habitations à bon marché .....	13.000.000	
Soupes et restaurants Populaires .....	7.600.000	»
Subventions au Bureau de Bienfaisance .....	46.600.000	»
Subventions aux Hospices .....	43.400.000	»
Contingent d'assistance .....	98.200.000	»



L'œuvre accomplie jusqu'ici par les municipalités qui nous ont précédé a été, les chiffres en témoignent éloquemment, marquée d'un désir évident de promotion sociale, action qui a été grandissante à mesure que s'affirmait le besoin impérieux d'apporter à ceux qui ont, de tout temps, souffert le plus durement des inégalités sociales, l'aide indispensable que leur doit l'autorité.

Si j'insiste sur le fait que depuis deux années, en raison des besoins prodigieux qui sont apparus dans la plupart des classes sociales par suite des circonstances nées de l'état de guerre et de l'occupation, un effort particulièrement important a été entrepris et sans cesse développé, je pourrais tout naturellement conclure que la voie que nous devons suivre nous est nettement et impérieusement tracée et qu'il nous suffira de reprendre, dans un esprit de solidarité et sur des bases de travail renouvelées par la volonté de l'autorité supérieure, le flambeau que nous laissent ceux qui nous ont précédé dans cet Hôtel de Ville. (*Applaudissements*).

Enfin, je voudrais ajouter que le programme d'équipement local qui a été dressé et transmis à l'autorité supérieure, en Août dernier, comprend les travaux qui s'imposeront aux municipalités appelées à se succéder à la tête de notre Ville pendant une durée d'un siècle environ.

Ce plan, qui comporte un total de dépenses de plus de 3 milliards, se répartit sous les différents titres que j'ai énumérés à peu près de la manière suivante :

1° Travaux de voirie .....	322.000.000 »
2° Travaux de dérasement et d'extension .....	102.000.000 »
3° Travaux d'assainissement .....	1.100.000.000 »
4° Travaux de confort et d'embellissement .....	740.000.000 »
5° Pour le développement du commerce et de l'industrie .....	116.000.000 »
6° Sécurité .....	6.000.000 »
7° Hygiène .....	260.000.000 »
8° Pour l'enseignement .....	343.000.000 »
9° Pour l'enfance .....	109.000.000 »
10° Œuvres sociales .....	300.000 »



Nous aurons le devoir de mener à son terme une partie de cet impressionnant programme.

Pour donner à notre Ville le puissant effort de promotion qui la placera et la maintiendra au-dessus des grandes villes de notre région au rang que lui assigne son titre de capitale des Flandres, au centre des activités industrielles, agricoles et commerciales les plus agissantes de notre pays, nous aurons à nous pencher sur chacun des problèmes qui vont solliciter notre attention et nos efforts avec le seul souci de préparer un avenir aussi large, aussi prospère, aussi généreux que possible.

Nous ferons sur nous-mêmes l'action de discipline, de conviction et de bonne volonté indispensable pour réaliser toujours un accord unanime sur les principes généraux et sur les buts ultimes de notre effort.

S'il advenait que des divergences de détail portant sur les méthodes, sur la priorité de certaines réalisations vinsent un instant nous séparer au moment de l'action, nous saurions alors, nous souvenant des misères sans nombre qui nous entourent, évoquant les milliers de foyers sans guide et sans soutien, les dizaines de milliers d'habitants sans ressources, la trop grande partie de notre jeunesse sans directives précises et sans âme, la vieillesse sans espoir en des jours meilleurs, rétablir très vite l'unanimité que commandent notre volonté de réalisation, notre souci de progrès incessant.

Sans vaines paroles, confirmant la réputation traditionnelle des gens de notre race, nous entendons joindre notre pierre à celles que les hommes de bonne volonté, appelés avant nous à l'administration de notre Cité, ont apportées selon leurs moyens.

Pour que notre apport soit efficace, pour qu'il soit important, pour qu'il prenne bonne place dans les œuvres vives de l'édifice, dont nous assumerons pour un temps, la garde et les travaux d'extension, je vous fais aujourd'hui le serment de consacrer le meilleur de moi-même à l'effort de collaboration auquel l'autorité supérieure nous convie.

Je vous demande, dans le même esprit, de m'assurer en retour de votre dévouement, animé de confiance et de cordialité. (*Applaudissements prolongés*).

M. le Docteur LECLERCQ demande la parole.

*M. le Maire.* — M. le Docteur LECLERCQ, vous avez la parole.

*M. le Docteur Leclercq.* — Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Mes collègues du nouveau Conseil municipal de Lille m'ont fait



l'honneur de me désigner pour vous dire, Monsieur le Maire, combien nous sommes tous sensibles aux paroles d'accueil que vous venez de nous exprimer et pour vous assurer, dès cette première réunion, de notre entier et loyal concours.

Vous venez de tracer à grands traits le programme de travail que vous nous proposez. Vous nous avez éclairés sur l'ampleur des problèmes que nous aurons à étudier et à résoudre, et vous venez de les situer dans la continuité des efforts municipaux antérieurement poursuivis. Vous nous avez montré aussi l'esprit avec lequel il convient d'aborder cette œuvre. La tâche nous paraît délicate et plus lourde que nous ne puissions le soupçonner.

Pour la mener à bien, nous nous efforcerons de suivre votre exemple et nous travaillerons en confiance avec vous. Depuis que vous avez été appelé à participer à l'Administration de notre ville et surtout depuis que vous avez dû en assumer la direction, vous avez donné la mesure de votre caractère. Avec un dynamisme souriant, vous avez fourni un travail acharné auquel il nous plaît de rendre un public hommage. Chacun a pu apprécier vos qualités d'ordre, de méthode, de pondération, votre esprit d'équité, votre dévouement inlassable et par dessus tout votre profond sens social. Vous avez multiplié envers ceux qui peinent et qui souffrent vos heureuses initiatives, issues d'une haute conception de la solidarité humaine. Vous avez enfin manifesté par les actes plus que par les paroles, dans toute la mesure où cela vous a été possible, votre attachement à notre Cité et à sa population, si méritante et si laborieuse.

Nous sommes appelés aujourd'hui à seconder vos efforts. Nous n'avons pas sollicité cet honneur. Mais nous considérons comme un impérieux devoir d'accepter, dans les circonstances présentes, la mission qui nous est confiée. Guidés uniquement par l'intérêt général, en bannissant tout esprit de parti, nous nous efforcerons de mériter la confiance qui a été ainsi placée en nous. Nous provenons d'origines, de milieux et d'horizons différents. Mais nous sommes des personnes de bonne volonté et d'action qui avons le désir, en nous tenant à l'écart de toutes considérations politiques — indésirables dans l'Administration communale — de nous unir et de nous grouper autour de vous pour servir et pour agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt supérieur de notre ville et de ses habitants.

Ainsi, pouvons-nous espérer qu'en étroite communion d'idées et d'action, nous pourrons contribuer ensemble à améliorer dans l'avenir le sort commun, à resserrer les liens de solidarité locale et nationale, à rétablir et à développer la Prospérité et la Grandeur de notre Cité. (*Applaudissements*).



*M. le Maire.* — Je vous remercie, mon cher Collègue, des mots profonds, pleins d'engagement que vous venez de prononcer en votre nom et au nom de vos collègues du Conseil municipal. Je suis sûr que, unis étroitement comme nous allons l'être autour d'une même pensée, d'une seule conviction, nous ferons face aisément à l'énormité des tâches qui appellent notre sollicitude et nos efforts.

Pour bien situer notre place, pour bien établir la voie dans laquelle nous allons nous engager, je vous propose d'adresser au Maréchal Pétain, Chef de l'Etat, l'hommage que j'ai préparé.

Je vais vous en donner lecture. Il est inutile que je le commente ; je suis persuadé que cet hommage trouvera écho au fond du cœur de chacun de vous et que c'est unanimement que nous voterons cette adresse.

#### *Adresse au Maréchal*

Le Conseil Municipal de la Ville de Lille, désigné par arrêté du Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, en date du 22 Mai 1942 et réuni, pour son installation, à l'Hôtel de Ville, le 16 Juin 1942, sous la présidence de M. Paul Dehove, Maire, adresse unanimement au Maréchal Pétain ses vœux déférents et chaleureux pour qu'il puisse mener jusqu'à son terme la redoutable mission qu'il a assumée.

Il est en pensée constante auprès du Chef de l'Etat, formé comme les fils de notre Nord aux disciplines sévères de l'effort par lequel la richesse et la prospérité de leur région se sont constamment affirmées et maintenues. Il lui apporte aujourd'hui l'hommage de son admiration pour la grandeur de son attitude et il proclame sa confiance dans la vertu souveraine des principes de justice et de paix sociale, par la promotion du travail et de l'effort, qu'il a placés à la base du relèvement de notre Pays.

Le Conseil Municipal de Lille rappelle que la Flandre est entrée depuis trois siècles dans la Patrie Française ; qu'elle a travaillé, depuis cette époque, de toute son âme, de toutes ses forces, à la prospérité et à la grandeur de la France ; que ses enfants ont fait, pour sa défense, le sacrifice de leur vie, et il affirme aujourd'hui, au nom de ses habitants, l'ardent espoir de leurs cœurs de voir rétablies bientôt l'intégrité et l'unité de la Patrie.

Il adresse au Maréchal Pétain sa confiance absolue dans son action personnelle pour réaliser cette unanime aspiration.



Il l'assure enfin de sa volonté de s'associer avec persévérance et discipline à la grande leçon de courage et de sacrifice qu'il donne chaque jour pour conjurer les malheurs et les dangers qui menacent notre Pays. (*Vifs applaudissements*).

*M. le Maire.* — Vos applaudissements me dispensent de commentaire et de mise aux voix.

Je déclare qu'à l'unanimité le Conseil Municipal de notre Ville approuve l'adresse d'hommage au Maréchal Pétain.

Il en est ainsi décidé.

N° 1  
—  
*Méthode  
de travail*  
—

*M. le Maire.* — Il me reste maintenant à déterminer avec vous très rapidement nos méthodes de travail.

Je vous ai adressé, il y a quelques jours, un relevé des délégations qui seront affectées à chacun des dix adjoints que le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, désignera dans un avenir vraisemblablement rapproché.

Chacun des adjoints aura à ses côtés un chef de Division et un ou plusieurs chefs de bureau. L'adjoint sera aidé, dans l'examen des problèmes, par une ou plusieurs commissions ressortissant à la délégation qui lui aura été confiée. Il lui appartiendra de fixer, en accord avec les commissaires, les jours et heures de réunion des différentes commissions.

Une fois par semaine, un jour à déterminer, chaque adjoint, secondé du chef de division compétent, procédera, en compagnie du Maire, à l'examen de toutes les questions du ressort de sa délégation. Au cours de cet entretien seront définies les affaires d'importance réduite dont la liquidation devra être opérée sans retard par le service intéressé.

Il sera déterminé en outre la liste des affaires plus importantes qui seront examinées par la Commission compétente pour être transmises au Conseil d'Administration ou Conseil des Adjoints, réuni deux fois par mois sous la présidence du Maire, et ensuite au Conseil Municipal pour approbation.

Le Conseil d'Administration, constitué par la réunion du Maire et des Adjoints, siègera en principe deux lundis chaque mois. Nous choisirons, d'un commun accord, les lundis qui conviendront le mieux aux besoins de chaque adjoint. Les rapports qui seront approuvés par le Conseil d'Administration seront immédiatement transmis au Conseil Municipal en vue de leur discussion lors de la plus prochaine séance.



Le Conseil Municipal se réunira, en principe, une fois par mois.

Je pense que cette méthode de travail, que je soumets à votre agrément, aura pour résultat de permettre une liquidation rapide des affaires courantes et un examen approfondi, détaillé et sérieux des questions plus importantes.

Il reste maintenant à examiner comment les commissions vont être constituées. Je vais vous proposer une répartition des membres du Conseil Municipal entre les commissions les plus importantes.

Pour opérer cette répartition, j'ai été retenu par les considérations suivantes : éviter que certaines commissions particulièrement demandées comportent un effectif pléthorique et veiller en contre-partie à ce que les commissions qui ne sont pas demandées comprennent un minimum indispensable de conseillers municipaux. Enfin faire en sorte que chaque conseiller municipal siège au maximum dans trois commissions.

J'insiste sur les principes essentiels que je viens d'énumérer car il pourrait se faire que certain membre du Conseil municipal trouve qu'il aurait plus d'intérêt ou plus d'attrait à participer aux travaux de telle commission ; mais il faut voir l'ensemble du problème et non pas viser seulement la satisfaction personnelle. Il faut que tous les problèmes, agréables ou non, soient examinés avec le même attachement, avec la même profondeur, avec la même conscience.

Par conséquent, je demande à chacun de vous de faire un effort et d'accepter les propositions que je vous soumets. Si, à l'expérience il apparaît souhaitable, indiqué ou nécessaire d'apporter des modifications à cette première répartition, nous les apporterions d'un commun accord. Pour aujourd'hui déterminons les grandes lignes de la ventilation, quitte à revenir sur elles ultérieurement, de manière que nous puissions, dès que les adjoints auront été nommés, nous mettre résolument au travail sur un terrain solide et bien préparé.

Je vous ai envoyé, pour vous permettre de connaître sommairement les conditions de fonctionnement de l'Administration municipale, la liste des principales commissions. Il manquait à cette liste deux commissions : la Commission d'Administration générale et la Commission du Plan.

Pour ce qui concerne cette dernière, la lacune a été comblée au cours de nos conversations particulières et j'ai pris note, au fur et à mesure, des désirs qui m'ont été exprimés. J'en ai tenu compte le plus possible et voici, en définitive, les résultats auxquels j'ai abouti. Je les soumets à votre examen et à votre approbation.



	Adminis- tration Générale	Jardins ouvriers	Bâtiments	Vole Publique	Services Publics	Plan	Finances	Beaux- Arts	Instruction publique	Educa- tion physique	Foire Commer- ciale	Hygiène	Commis- sion locale profes- sionnelle	Nombre de mandats
MM. BERTRAND . . . .									X		X	X		3
CHERADAME . . . .	X						X					X		3
COOLEN . . . . .	X							X		X				3
DELEMER . . . . .		X				X					X		IXI	3
GODINOT . . . . .	X								X			X		3
GOUDAERT . . . . .			X			X		X			X			4
GOURLET . . . . .				X					X		X			3
LE BLAN . . . . .						X	X				X		IXI	3
LECLERCQ . . . . .				X					X			X		3
LELEU . . . . .			X					X			X		IXI	3
Mme LESPAIGNOL . .							X		X			X		3
MM. LIBERT . . . . .			X		X		X							3
MARIÉ . . . . .					X					X		X		3
RAOUST . . . . .						X		X	X					3
SERGEANT . . . . .							X			X	X			3
TILGE . . . . .				X	X	X								3
TORCQ . . . . .		X					X		X					3
TREELS . . . . .		X	X			X								3
WILLEMS . . . . .					X	X	X				X			4
Mlle POTTIEE . . . . .		X								X		X		3
M. DETREZ . . . . .	X			X				X						3
	4	4	4	4	4	7	7	5	7	4	8	7		



Tous les Conseillers municipaux, à part quelques rares exceptions, avaient désiré faire partie de la Commission de l'Instruction Publique. Nous avons 15 candidats.

Etant donné les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, il a fallu que nous ventilions le nombre des candidats pour les reporter sur d'autres commissions.

D'autre part, certains conseillers avaient manifesté le désir d'appartenir à la Commission de l'Instruction Publique parce qu'il y est également question de la formation professionnelle. Aussi avons-nous pensé de vous proposer, en additif à la liste des Commissions qui vous a été transmise, de désigner tout de suite vos délégués à la Commission locale Professionnelle, de manière que les Conseillers, qui avaient demandé à faire partie de la Commission de l'Instruction Publique pour s'intéresser particulièrement aux œuvres de la Formation Professionnelle, puissent recevoir immédiatement satisfaction.

En récapitulant, chaque conseiller est affecté au maximum à trois Commissions, sauf MM. Goudaert et Willems qui participeront aux travaux de quatre Commissions.

J'insiste sur la nécessité impérieuse de faire taire nos affections particulières ; le travail implique un certain nombre de renoncements ; M. le Conseiller Leclercq y a insisté tout à l'heure, le moment est venu de traduire cela par des actes.

Si nous étions d'accord, je vous demanderais de bien vouloir accepter de nous réunir la semaine prochaine, de manière que nous puissions désigner les représentants de l'Administration municipale au sein des commissions extra-municipales, car nous avons un certain nombre de délégations à faire assurer dans des commissions qui ne relèvent pas directement de notre autorité. Il est indispensable qu'au plus tôt nous comblions les vacances qui sont actuellement ouvertes et pour lesquelles nous recevons chaque jour des lettres de rappel du Préfet, de l'Autorité Académique ou d'autres autorités. Cette réunion au cours de laquelle nous réglerions les problèmes de désignation pourrait avoir lieu la semaine prochaine, mardi à 18 heures.

Je mets aux voix la composition des commissions comme l'indique le tableau dont j'ai donné lecture, sous réserve des modifications que j'ai indiquées tout à l'heure.

*Adopté à l'unanimité.*

*M. le Maire.* — Sommes-nous d'accord pour nous réunir la semaine prochaine, mardi à 18 heures.

Il en est ainsi décidé.



N° 2

—  
*Cours  
professionnels  
obligatoires*

—  
*Commission  
locale*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Lille a été rangée parmi les villes où l'organisation de cours professionnels a été reconnue nécessaire dans les termes de l'article 39 de la loi du 25 juillet 1919 relative à l'organisation de l'Enseignement Technique.

En exécution des dispositions de cet article, il a été institué, par arrêté ministériel, une Commission Locale Professionnelle, chargée de déterminer et d'organiser les cours obligatoires pour les besoins des professions commerciales et industrielles de la localité. Cette Commission, dont le Maire est président de droit, est composée notamment de trois délégués désignés par le Conseil Municipal et dont le mandat expire avec les pouvoirs de cette assemblée.

Nous vous proposons de désigner MM. Delemer, Le Blan, Leleu, conseillers municipaux.

*Adopté.*

---

La séance est levée à 18 heures 45.



